
Direction Générale des Douanes

Abidjan, le 26 août 2011



N°1 26 MEF/DGD

NOTE DE SERVICE N°

Dans le cadre de la rédaction de la circulaire portant organisation de la Direction Générale des Douanes,

j'invite l'Inspecteur Général et les Directeurs Centraux à me faire des propositions d'organisation de leurs services respectifs.

Celles-ci doivent être assorties de la description détaillée et précise des attributions dévolues à chacune des structures.

Ces documents devront être transmis en version papier et électronique à la Direction de la Réglementation et du Contentieux au plus tard le 15 septembre 2011.

J'attache du prix à la bonne exécution des dispositions de la présente.



COL. MAJOR ISSA COULIBALY